

RESUME DU COURS DE DROIT DU TRAVAIL

Le droit du travail est le droit qui régit les rapports entre les employeurs et les salariés. Le travail étant défini généralement comme l'exercice d'une activité manuelle ou intellectuelle, artistique ou littéraire...

Le droit du travail tire ses origines des corporations de métiers apparues en Europe avec l'économie artisanale. Concernant l'Afrique francophone, le travail salarié y est apparu avec la colonisation car on y connaissait que l'esclavage et le travail forcé.

Plusieurs traits caractérisent le droit du travail :

Il a un caractère évolutif et expansif qui signifie pour son caractère évolutif qu'il peut varier selon la nature de l'entreprise, son régime social et selon la conjoncture économique du pays et par rapport à son caractère expansif, il embrasse aussi bien les rapports individuels que les rapports collectifs du travail et son champ d'application est plus élargi par rapport aux professions et aux personnes originaires concernées.

Le droit du travail a aussi un caractère progressif et impératif car il est orienté en relation avec l'idée de droit acquis vers l'amélioration continue des conditions de vie du travailleur pour son caractère progressif et concernant son caractère impératif, sa protection est assortie d'une sanction pénale.

Le droit du travail a un caractère ambivalent car tributaire de l'économie d'où son instabilité.

Enfin, l'intervention importante de l'Etat et les conventions collectives ont donné au droit du travail son caractère particulier.